DEPARTEMENT DE L'AISNE

Commune d'ACY

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2-B

Plan de zonage
Zones bâties

Echelle : 1/2000e

"Vu pour être annexé à la délibération du

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Le territoire couvert par le plan local d'urbanisme (P.L.U.) est divisé en zones urbaines, en zones à urbaniser, en zones agricoles et en zones naturelles et forestières :

Les zones urbaines sont des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. Sur le territoire d'ACY, on distingue :

- La zone UA : Elle correspond au centre ancien du village. La zone UA comprend un *secteur UAm*, dans lequel les aménagements devront respecter l'orientation d'aménagement présentée dans le document n°3 du PLU, en termes d'accès, de desserte et de protection du patrimoine.
- La zone UB : Elle englobe les extensions plus récentes de l'habitat de la commune, réalisées principalement au « coup par coup » ;
- La zone UI : Elle détient une vocation économique et englobe les activités de la cartonnerie.

La zone à urbaniser est une zone naturelle non desservie par les réseaux et destinée à accueillir l'urbanisation future.

La zone agricole est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions liées aux activités agricoles y sont autorisées.

La zone naturelle et forestière correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels. Elle comprend deux secteurs :

- *un secteur Ne*, secteur d'équipements publics ;
- et *un secteur Ns*, à vocation sportive et de loisirs.

Emplacements réservés

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Accès pour rejoindre la zone AU, par la Rue de la Chapelle	350m²	Commune d'ACY
2	Accès pour rejoindre la zone AU et stationnement le long de la Rue de la Chapelle	600m²	Commune d'ACY
3	Accès pour rejoindre la zone AU, par la Rue de la Mazure	460m²	Commune d'ACY

Légende du document graphique

- Limites communales
- Limites du zonage
- Emplacements réservés
- Identification des élements remarquables au titre du L.151-19
- Chemins inscrits au PDIPR
- Zones de danger liées à la servitude I3 (canalisations de gaz-45m)
- Espaces boisés classés
- Bâtiments agricoles identifiés au titre du L.151-11 autorisant le changement de destination
- Zone de carrière - secteur à risque d'effondrement
- Zones humides

Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue
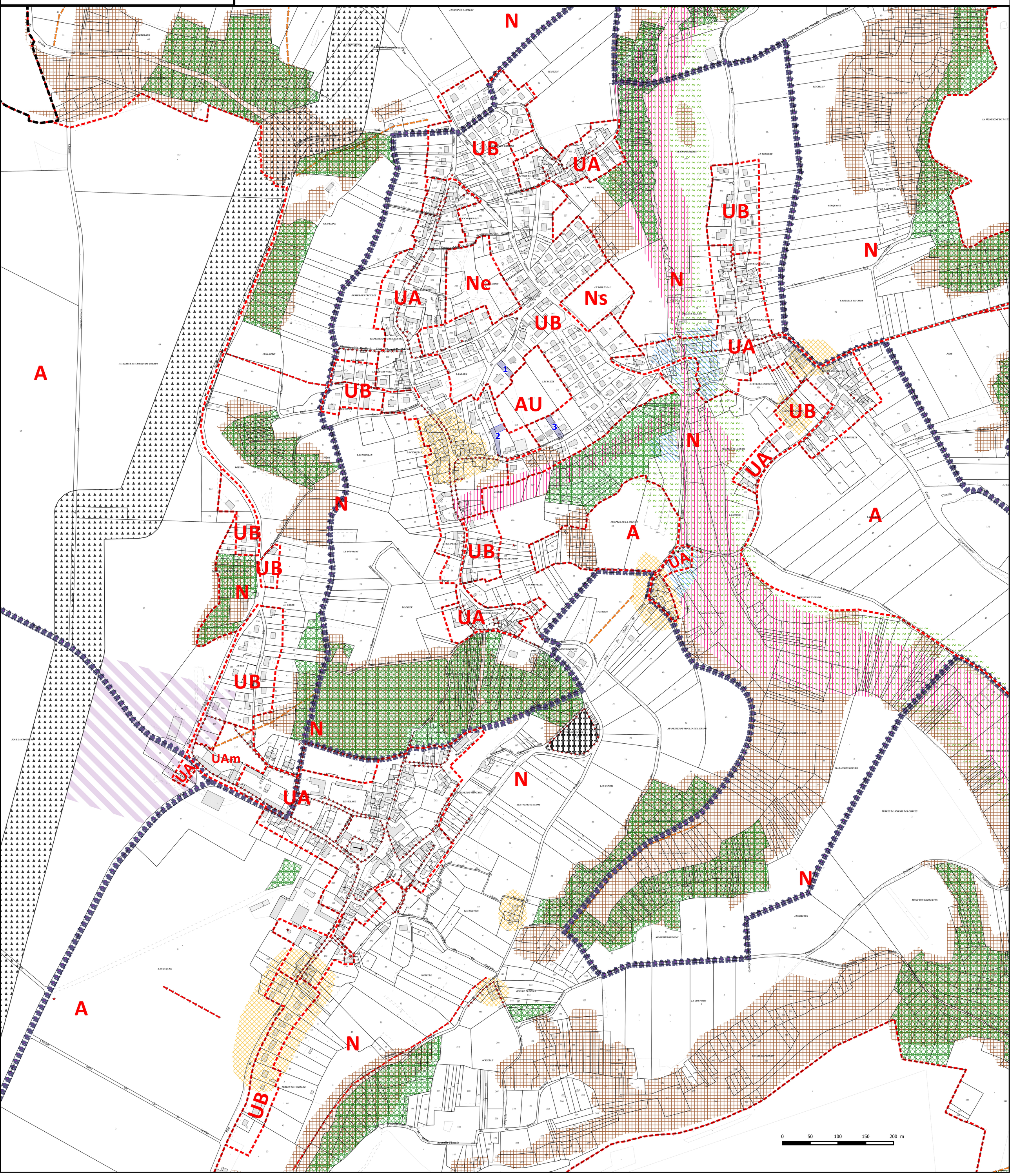
- Zone rouge - Débordement rivière Aisne
- Zone rouge - Débordement de ru
- Zone rouge - Remontée de nappe phréatique
- Zone bleue - Débordement rivière Aisne
- Zone bleue - Débordement de ru
- Espace à préserver
- Ruissellement et Coulées de boue
- Axe de ruissellement avéré
- Axe de ruissellement potentiel